



Compte rendu du dernier CTSD

« Il y a trois vérités : ma vérité, ta vérité, la vérité. » dit un proverbe chinois.

Assurément lors de ce CTSD, il n'y avait qu'une seule vérité : celle de l'Inspecteur d'académie.

C'est ainsi que suite à une ultime alerte à propos d'un harcèlement anti-syndical connu, il se dit en total désaccord avec notre présentation de la situation mais ne dit pas pourquoi ni ne justifie son opposition. Il admet bien un « dysfonctionnement institutionnel » et une « souffrance personnelle » mais ne propose pas de moment plus approprié pour débattre de ce problème et trouver des solutions. Circulez !

C'est ainsi qu'à propos des trop nombreux postes à compléments de service (85 en Ardèche sur les postes fixes, dont 6 sur 3 établissements), il nous somme d'accepter que les collègues sont volontaires. Il omet pourtant de reconnaître la différence entre « se porter volontaire » et « être contraint à accepter ». A cette « ritournelle récurrente » que sont les partages sur deux établissements, il réaffirme en toute décontraction sa bonne volonté et sa confiance en ses chefs d'établissement et brandit face à nos arguments le totem de l'Institution et son rôle de DASEN, garant de la continuité du service public et gestionnaire de fonctionnaires.

Il est cependant bien forcé d'entendre que les enseignant.e.s (TZR ou contractuel.le.s) à qui seront attribuées les 292 heures de blocs de moyens provisoires non rattachés à des postes n'auront pas leur mot à dire mais l'honneur est sauf, ce volume d'heures est en baisse par rapport à l'année dernière !

Il oublie de dire à quel prix cette baisse est obtenue ; l'exemple d'un poste créé en Italien sur La Voulte / Saint Sauveur / Le Pouzin est parlant. Les besoins dans les établissements sont minorés donc, en plus des difficultés évidentes comme les contraintes de déplacements multiples dans cette discipline, ce poste devra comporter des heures supplémentaires ! Sous quelle menace trouvera-on un.e volontaire pour ce poste toxique ? Difficile dans ce cas d'utiliser la vieille technique du « choix » entre un complément de service dans un établissement proche qui impose en plus des heures supplémentaires et un complément qui correspond à la quotité de service mais se trouve dans un établissement très éloigné...

Et on enchaîne donc quand nous dénonçons les heures supplémentaires en augmentation dans les DG, le DASEN affirme de nouveau sa vérité : ici encore, oui, les enseignant.e.s sont volontaires ! (Ces dernier.e.s seraient-ils toujours volontaires si leur salaire était suffisant ?) Un long monologue bien rôdé s'ensuit sur la nécessité des heures supplémentaires, la souplesse du cadre institutionnel, la gestion budgétaire et le travail remarquable des chefs d'établissement.

Au final, ce CTSD a été l'occasion d'une nouvelle performance théâtrale : droit dans ses bottes, le DASEN a récité sa tirade sur son honnêteté, recherché notre adhésion à travers des formules toutes faites « vous savez bien...vous savez comme moi que... », conforté son alliance avec les chefs d'établissement, pour finalement conclure dramatiquement : « A l'impossible nul n'est tenu. Rien ne peut tomber juste. » C'est donc aux enseignant.e.s d'éponger les reliquats de tous ordres, sur la base du « volontariat » !...

Soit. Alors si le DASEN compte sur la compréhension du personnel enseignant pour faire valoir ses choix budgétaires, si pour lui l'absence de contestation signifie que tout va bien, il est temps de se réveiller et de faire entendre haut et fort notre voix.